

Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
22 JUIN 2022**

OBJET : Création d'un poste d'Adjoint Administratif, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2022.

L'an deux mil vingt et deux,
le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER,
Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame LENOIR, Madame
LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Madame PLESSIER,
Monsieur LAMAAIZI, Madame CROS, Monsieur COSSON, Madame POULENARD, Monsieur
MEUCCI, Monsieur LTEIF.

Etaient absents :

Madame SEBIH, absente excusée donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur KANOUTÉ, absent excusé pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Monsieur DERUEM, absent excusé donne pouvoir à Madame POULENARD.
Monsieur VERCOSTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
Madame FERRER, absente excusée donne pouvoir à Monsieur LTEIF.

Madame AFFDAL-PUTFIN, absente excusée.

Monsieur NÉRIN, absent.
Monsieur CORTÈS, absent.
Madame MOREL, absente.
Monsieur GUÉTROT, absent.

Madame Colette LACROIX est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil,

Considérant l'inaptitude d'un agent à son cadre d'emploi,

Considérant l'état de santé de l'agent le rendant inapte à ses fonctions mais pas à toutes fonctions,

Considérant l'avis défavorable du Comité Médical à l'aptitude dans le cadre d'emploi d'origine de l'agent,

Considérant la préconisation du Comité Médical qu'un poste de reclassement doit être reclassé,

Considérant la recherche de poste au sein de la collectivité,

Considérant la nécessité d'apporter une aide aux agents en place afin de répondre à l'activité croissante du fait de l'installation de dispositifs de recueil en mairie,

Considérant la nécessité d'apporter une aide aux agents en place à la médiathèque,

Considérant l'accord de l'agent frappé par une inaptitude à son cadre d'emploi, d'intégrer ce poste,

Considérant que le grade de l'agent concerné n'est pas en adéquation avec les missions du poste en question,

Considérant la nécessité de mettre en conformité le grade et les missions,

Considérant que ce poste relève de la filière administrative, sur le grade d'adjoint administratif,

Délibère

Article 1 : Crée un poste d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 23

Pour : 19

Contre : 0

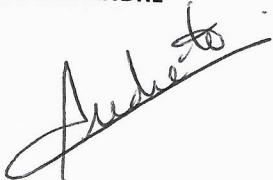
Abstention : 4

Adopté à la majorité

Date de convocation : 14/06/2022
Date de l'affichage : 23/06/2022
N° : 36/22

Le Maire soussigné, ATTESTE
Que la présente délibération a été reçue
En sous-Préfecture le : 24/06/22
Publié le : 24/06/22
Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Nathalie ANDRE



DELIB 36/22 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2022.